



Nom :

N° de dossier :

Adhésion du membre associé à la SCTR 150 \$

## Adhésion facultative aux sociétés provinciales

BCSRT-C.-B.	CARTA-AB	SART-SK	MARRT-MB	STRO-ON	QC	NBART-N.-B.	RTSNS-N.-É.	NLART-T.-N.
85 \$	S/O	S/O	S/O	105 \$	S/O	50 \$	S/O	65 \$

## Groupes d'intérêts spéciaux (GIS) de la SCTR - L'adhésion aux GIS est sans frais

Groupe d'intérêt des adjoint(e)s en anesthésie de la SCTR	Groupe d'intérêt spécial sur le leadership
Joignez-vous aux TR au sein de cette spécialité en pleine croissance. Le groupe échange des renseignements, participe à des discussions en ligne, bénéficie d'ateliers thématiques au Congrès national et Salon commercial de la thérapie respiratoire de la SCTR et est représenté aux réunions du Conseil d'administration de la SCTR.	Le Groupe d'intérêt spécial sur le leadership s'adresse aux personnes qui détiennent des postes de leadership, tels les gestionnaires, mentors, précepteurs, etc., et à celles qui s'intéressent aux questions traitées par les leaders de notre profession. Le groupe partage des renseignements, participe à des groupes de discussion en ligne, jouit de sessions distinctes lors du Congrès national et Salon commercial de la thérapie respiratoire de la SCTR et il est représenté aux réunions du Conseil d'administration de la SCTR.
Groupe d'intérêt spécial en néonatalogie et en pédiatrie	Groupe d'intérêt spécial des étudiant(e)s
Ce groupe s'adresse aux personnes intéressées aux enjeux liés à la thérapie respiratoire néonatale et pédiatrique. Le groupe tient un forum de discussion en ligne ainsi que des séances lors du Congrès national et Salon commercial de la thérapie respiratoire de la SCTR, et il oriente la SCTR quant aux enjeux liés à ce domaine de la pratique.	Ce groupe est réservé aux échanges sur les sujets d'intérêt pour les étudiant(e)s en TR et sur l'enseignement. Les étudiant(e)s et les personnes œuvrant dans le domaine de la pédagogie qui recherchent des renseignements sur des thèmes éducatifs liés à la pratique de la thérapie respiratoire sont encouragés à se joindre à ce groupe de discussion.

## Autres organismes

Association pulmonaire du Canada – Adhésion : Professionnels canadiens en santé respiratoire	La Fondation Canadienne pour les soins intensifs (CICF) – Adhésion
L'adhésion annuelle au groupe des Professionnels canadiens en santé respiratoire de l'Association pulmonaire du Canada est de 30 \$ par an. Elle comprend un abonnement au Canadian Respiratory Journal.	Les frais d'adhésion à la Fondation Canadienne pour les soins intensifs s'élèvent à 25 \$ par année. En plus de soutenir les oeuvres de la Fondation, l'adhésion comprend un bulletin périodique ainsi que l'accès aux subventions éducatives et de recherche, tel qu'il l'est précisé dans son site Web.

## Droits d'inscription aux organismes de réglementation

Ordre des thérapeutes respiratoires de l'Ontario (OTRO)	College and Association of Respiratory Therapists of Alberta (CARTA)
Les thérapeutes respiratoires ontariens peuvent acquitter leurs droits d'inscription à l'OTRO à l'aide du Régime de prélèvements automatiques de la SCTR. La SCTR doit recevoir votre formulaire de renouvellement et votre chèque ANNULÉ avant le 15 février 2008. Nous vous enverrons alors un chèque libellé au nom de l'OTRO, au montant de 500 \$, que vous devrez annexer à votre mise à jour annuelle d'inscription à l'OTRO.	Les thérapeutes respiratoires de l'Alberta peuvent acquitter leurs droits d'inscription au CARTA à l'aide du Régime de prélèvements automatiques de la SCTR. La SCTR doit recevoir votre formulaire de renouvellement et votre chèque ANNULÉ avant le 15 février 2008. Nous vous enverrons alors un chèque libellé au nom du CARTA, au montant de 333 \$, que vous devrez annexer à votre mise à jour annuelle d'inscription au CARTA.

## Autorisation de prélèvements automatiques

Dix (10) paiements mensuels seront prélevés directement sur votre compte bancaire le 28 de chaque mois à compter du 28 mars, ou le prochain jour ouvrable si le 28 tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié. Si le total des frais s'élève à moins de 300 \$, ajouter 15 \$. Si le total des frais s'élève à 300 \$ ou plus, ajouter 30 \$.

**Exemple :** Ontario : 160 \$ Cotisation à la SCTR + 105 \$ Cotisation à la STRO + 500 \$ Droit d'inscription à l'OTRO + 30 \$ Frais lié au régime de prélèvements = 785 \$. Nous préleverons 78,50 \$ du compte bancaire chaque mois pendant 10 mois.

J'autorise la SCTR à prélever sur mon compte bancaire, chaque mois à partir du 28 mars 2008 au 28 décembre 2008, le montant total de \_\_\_\_\_ \$.

Je joins au présent formulaire un chèque portant la mention ANNULÉ.

Signature

Date

## POLITIQUE DE LA SCTR SUR LES PAIEMENTS SANS PROVISION

**Avis :** Tout membre dont un paiement sans provision a été retourné par la banque de la SCTR en sera avisé par le bureau national de la SCTR dans les cinq jours ouvrables.

**Paiement :** Le membre aura 30 jours à compter de la date de cet avis pour payer en entier le montant en souffrance. Ce paiement sera effectué par chèque certifié ou mandat et comprendra des frais de service de 25 \$.

**Défaut :** Si le membre demeure en défaut de paiement complet dans les 30 jours désignés, les mesures suivantes lui seront signifiées par courrier recommandé dans les 5 jours ouvrables :  
- Son adhésion pour l'année en cours sera annulée.  
- Les autres instances auxquelles le membre s'est porté candidat (c.-à-d., associations professionnelles, organismes de réglementation, assureurs en responsabilité et bénéficiaires de dons) seront informées dans les 14 jours de l'annulation du statut de membre de cette personne.

**Prélèvements automatiques :** Un membre qui a convenu de faire des paiements aux termes du Régime de prélèvements automatiques de la SCTR aura droit à UN paiement sans provision sur ses paiements de l'année d'adhésion en cours. Un avis lui sera signifié conformément aux dispositions précitées et le frais de service de 25 \$ s'appliquera. Le membre devra rectifier la situation dans les 30 jours suivant la réception de l'avis. Un second paiement sans provision entraînera le Défaut, selon les dispositions précitées.

**Liste :** Le bureau national tiendra à jour une liste des personnes ayant dérogé au régime de prélèvements automatiques afin de les empêcher de demander de nouveau ce privilège.

Je déclare que tous les renseignements inscrits sur ce formulaire son exacts et véridiques.

Signature

Date